



COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 décembre 2008

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, BORNENS Patrick, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, PADAY Bernard, GIRARD Serge, ANDRE Hervé, SENET Odile, BONELLI Rémy.

Absente excusée : RIMBAUT Françoise.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs communaux,
- Personnel communal,
- Hameau du Vernay : évacuation des E.P. et implantation d'un poteau incendie,
- Convention avec la Chambre d'Agriculture de la Savoie,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

I – TARIFS COMMUNAUX

A – CIMETIERE COMMUNAL

Les tarifs demeurent inchangés.

B – SALLE GILBERT CLERC-RENAUD

A compter du 1^{er} janvier 2009, le Conseil Municipal :

- décide de continuer d'accorder aux associations de la Commune, la gratuité de la salle pour une manifestation par année, hors frais de chauffage,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs :

1- Associations de la Commune :

- . Fête ou repas dansants..... 80 € + 45 € (en période de chauffage)
- . Petite salle pour réunions..... Gratuit (10 € si utilisation du chauffage)

2 - Particuliers de la Commune :

- . Repas..... 85 € + 50 € (en période de chauffage)
- . Apéritifs..... 85 € + 50 € (« « « «)
- . Petite salle pour réunions..... 25 € + 10 € (« « « «)

3 - Particuliers extérieurs à la Commune :

. Repas.....	350 € + 65 € (en période de chauffage)
. Apéritifs.....	250 € + 65 € (« « « «)
. Petite salle pour réunions.....	50 € + 15 € (« « « «)

Une caution de 500 € sera demandée à chaque réservation de la salle.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur DUCLOZ Michel n'a pas pris part au vote.

A - JOURNEE DE SOLIDARITE

VU les lois, n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, Vu l'avis favorable de Comité Technique Paritaire en date du 30 octobre 2008, le Conseil Municipal décide de retenir, vu l'accord préalable de la Secrétaire de mairie avec Monsieur Le Maire, de retenir pour cette dernière le Lundi de Pentecôte pour accomplir la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

B – GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Compte tenu des crédits inscrits au compte 6411, le Conseil Municipal décide d'allouer à la Secrétaire de Mairie, une prime égale à 1/12^{ème} de son traitement budgétaire annuel, sur laquelle seront déduites les cotisations sociales obligatoires.

III – HAMEAU DU VERNAY : EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET IMPLANTATION D'UN POTEAU INCENDIE

Les Consorts PADAY ont déposé une Déclaration Préalable n° 73.158.08.C 5006 pour les parcelles A 809, 810, 811 et 812 pour une division de terrain et le détachement de deux lots à bâtir, Hameau du Vernay.

Pour des raisons de sécurité, la mise en place d'un poteau de défense incendie s'impose sur cette partie de la Commune qui compte déjà plusieurs habitations nouvelles. Il s'avère également nécessaire de canaliser les eaux pluviales du Hameau du Vernay qui s'écoulent sur les parcelles A 809 et A 810.

Suite aux contacts pris avec les Consorts PADAY, le Conseil Municipal :

- décide que la Commune prendra à sa charge les frais de :

- . fourniture et pose d'un poteau incendie,
- . acquisition d'un regard et de tuyaux (diam. 300) pour récupération des eaux pluviales,

- précise que les Consorts PADAY :

. amèneront la conduite d'eau (diam. 100) qui desservira les parcelles A 809 à A 812, au droit de l'emplacement du poteau incendie,

. financeront la pose du regard et des tuyaux destinés à la récupération des eaux pluviales du hameau,

. bénéficieront d'un droit de branchement pour évacuer les eaux pluviales des parcelles A 809 à A 812. Les travaux, après accord de la mairie, resteront à leur charge,

- autorise le Maire à signer la convention de passage entre les Consorts PADAY et la Commune,

- accepte le devis références D273080005236 en date du 1^{er} décembre 2008 établi par la SAUR à 73100 AIX-LES-BAINS Cedex 03 – BP 302 – 1425 Boulevard Lepic, d'un montant de :

. HT.....	3 968,58 €
. TVA 19,6 %.....	<u>777,84 €</u>
. TTC.....	4 746,42 €

- demande à Monsieur Le Préfet de la Savoie à bénéficier pour le programme de fourniture et pose d'un poteau incendie d'une subvention au titre de la DGE 2009 pour aider à son financement,

- inscrira cette dépense au Budget Principal 2009.

IV – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D' AGRICULTURE DE LA SAVOIE

Dans le cadre de la révision du P.O.S., la Commune a sollicité la Chambre d'Agriculture de la Savoie pour effectuer une étude agricole afin de cerner au mieux les enjeux agricoles de la Commune.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention relative à la mission à intervenir avec cet organisme ainsi que le devis s'élevant à la somme de 2 587,50 € HT soit 3 094,65 € TTC,

- demande à Monsieur Le Président du Conseil Général à bénéficier d'une subvention pour aider au financement de cette étude,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'arrêté attributif de subvention,

- imputera cette dépense en investissement au Compte 202 Opération 109.

V - URBANISME

A) DECLARATION PREALABLE :

- n° 073.158.08 C 5006 : M. PADAY Gilbert pour le détachement de deux terrains à bâtir en vue de la construction de deux bâtiments d'habitation, parcelles A 809, 810, 811 et 812 lieudit Pré Dian.

- n° 073.158.08 C 5007 : M. RENON Jean-Luc pour plantation d'un haie de clôture, parcelles A 1577 et 1579, Route de Maclin,

- n° 073.158.08 C 5008 : Mme GALLO-BONA Jocelyne pour construction d'un abri bois, parcelle A 1604, Route de Maclin,

B) DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

A - DE SIMPLE INFORMATION :

- n° 073.158.08 C 2007 à 2020 : SCP GIROUD, JULLIAND, ARNOFFI-ROCHER, Notaires associés, pour les parcelles A 388, 523, 534, 537, 540, 541, 542, 549, 550, 566, 567, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 610, 611, 612, 613, 614, 628, 630, 633, 634, 635, 715, 716, 806, 807, 809, 870, 885, 1032, 1232, 1233, 1252, 1932

B – OPERATIONNEL :

n° 073.158.08 C 2006 : Selarl DAVIET Cédric, Géomètre-expert, pour les parcelles A 782 et 783, Maclin, pour division de propriété en trois lots à bâtir.

C) DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

- n° 073.158.08 C 1002 : Eurl ARCOREL – M. BECQUART Nicolas, ZAC Le Sauvage, Lot n° 11, pour construction d'un entrepôt et de bureaux,

- n° 073.158.08 C 1003 : SIVU des Ires, parcelles A 1742, 1745, 1744, 1741, 1738, Le Nant, pour extension du Groupe scolaire des Ires (création d'une salle de classe).

VI – QUESTIONS DIVERSES

A - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES DE LA COMMUNE

Par délibération du 17 octobre 2008, le Conseil Municipal acceptait la constitution d'un groupement de commandes entre les six communes de moins de mille habitants du Canton d'Albens pour le choix d'un cabinet d'assurances et confiait à la Communauté de Communes du Canton d'Albens la mission de mise en concurrence des cabinets d'assurances.

La Commune de la Biolle dont la population est supérieure à mille habitants ayant émis le souhait d'adhérer à ce groupement, le Conseil Municipal maintient sa décision de faire partie du groupement de commandes constitué par celle-ci ainsi que par les Communes de moins de mille habitants du Canton d'Albens.

B -CEREMONIE DES VŒUX

La Cérémonie des vœux de la Municipalité aux habitants et la remise des prix aux lauréats du Concours des Maisons Fleuries se dérouleront le vendredi 16 janvier 2009 à 19 heures Salle Gilbert Clerc-Renaud.

C - REPAS DES AINES

Les «Aînés » des Communes d'Epersy et Mognard se réuniront autour d'une table le dimanche 8 février 2009 à la Salle Gilbert Clerc-Renaud.

Fait à MOGNARD, le 12 décembre 2008

B. MARIN
Maire de MOGNARD

